

FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE



Rhône

**DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2022**

Nbre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 15

Votants : 19

Convocation du 28 juin 2022.

L'an deux mil vingt et un, le 2 mai à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 15 mars 2020, se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation de monsieur Diogène BATALLA, Maire conformément aux articles L2121-10 et L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

Mesdames Caroline BENOIT-GONIN, Véronique BOUCHARD, Nathalie DENIS, Evelyne GIRARDON, Elvine LEON, Frédérique MOULIGNEAU, Isabelle MORESI, et Florence RIUS.

Messieurs Thomas ALESSI, Diogène BATALLA, Guy COLENT, Baptiste GAUDELUS, Aymeric GIRARDON, Vincent LABOURIER et Jean-Marie LEYGONIE.

Absents excusés : Sylvie DESBOURDELLES (Pouvoir donné à Thomas ALESSI), Chani PETIT (Pouvoir donné à Vincent LABOURIER), Stanislas BOUCHET (Pouvoir donné à Nathalie DENIS), Olivier CHAMBE (Pouvoir donné à Elvine LEON),

Absents :

2022-37/ Délibération modifiant la délibération n°2021-46 relative à la création d'un poste de catégorie A

VU le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8,

VU la délibération n°2021-46 relative à la création d'un poste de catégorie A,

Lors de sa séance du 18 octobre 2021, le conseil municipal avait décidé de créer un poste d'attaché territorial et un poste d'ingénieur territorial à temps complet suite à l'accroissement de la charge de travail.

L'agent exerçant la fonction de Directrice Générale des Services souhaitant prendre une disponibilité à compter du 1^{er} octobre 2022, il est proposé au conseil municipal d'ouvrir un poste sur le cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux pour pallier son remplacement et de supprimer le poste d'attaché territorial à temps complet.

Décision : Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de supprimer le poste d'attaché territorial à temps complet créer par délibération n°2021-46 à compter du 5 juillet 2022,
- de supprimer le poste créé sur le poste de garde d'ingénieur territorial à temps complet par délibération n°2021-46 et de créer un poste de catégorie A à temps complet (35 heures par semaine) sur le cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux à compter du 5 juillet 2022.

Pour extrait certifié conforme,
Le maire,

Diogène BATALLA